

Info ou mytho ?

La Fédération Wallonie-Bruxelles va-t-elle vivre un scénario à la grecque ?

Chimie

Les travailleurs refusent d'être la variable d'ajustement

Chronique juridique

Crédit-temps fin de carrière
Ce qui change à partir de 2026

LE DROIT de L'EMPLOYÉ



JE VAIS PRENDRE CELUI-CI.

52 milliards
LES ENTREPRISES ACCROS À L'ARGENT PUBLIC

SOMMAIRE

3 Ça Nous Engage

4 Dossier 52 milliards : les entreprises accros

à l'argent public

Une nouvelle étude d'Econosphères chiffre le montant exorbitant des aides publiques aux entreprises à 52 milliards en 2022. L'augmentation des aides publiques aux entreprises est le reflet d'une mutation de l'Etat-providence vers un Etat néolibéral ou « un capitalisme belge sous perfusion ».

6 Info ou mytho ? La Fédération Wallonie-Bruxelles

va-t-elle vivre un scénario à la grecque ?

Argument-masse pour imposer les coupes dans les dépenses de la FWB comme « seule alternative » ... Alors faut-il s'inquiéter ? Est-il vrai qu'« on ne pourra bientôt plus payer les profs » ?

7 Infographie économique 52 milliards - Les

entreprises accros à l'argent public

Notre dossier de ce numéro est consacré aux milliards d'aides publiques aux entreprises privées.

8 Chronique juridique Crédit-temps fin de carrière -

Ce qui change à partir de 2026

Le 31 janvier, le Gouvernement fédéral « Arizona » (MR et les Engagés, pour le côté francophone) conclut son accord de gouvernement. Parmi les mesures annoncées : un nouveau durcissement des conditions d'accès au crédit-temps fin de carrière.

10 Vue d'ailleurs GenZ212 - Quand la jeunesse

marocaine se révolte pour ses droits !

Le 27 septembre 2025 a commencé le plus grand mouvement de révolte des jeunes au Maroc depuis le Printemps arabe de 2010.

11 Finances Non à la privatisation du social !

Une centaine de délégués des secteurs Banques et Assurances se sont rassemblés devant AG Insurance pour dire NON aux mesures gouvernementales qui affaiblissent la Sécurité sociale.

12 Chimie Les travailleurs refusent d'être la variable d'ajustement

Les travailleurs, qui assurent la production et la compétitivité des entreprises se voient refuser des revendications pourtant légitimes et raisonnables. Ce refus, soulève une question fondamentale : à qui profite réellement la richesse créée ?

13 Non Marchand Austérité - L'avenir de notre jeunesse qu'on assassine

Après le vote du budget en octobre dernier, mais aussi dans les projets de lois, les jeunes et leurs familles vont être particulièrement touchés dans leurs conditions de vie.

14 L'équipe à la Une Des blocages et des fermetures contre des bras supplémentaires

Deux actions très médiatisées ont permis au personnel du Lidl de Chapelle-lez-Herlaimont d'obtenir l'engagement de nouveaux collègues.

15 Info service Intérim - Avez-vous droit à la prime de fin d'année ?

Pour y avoir droit, il faut avoir travaillé au minimum 65 jours (dans le régime de 5 jours par semaine), ou 494 heures entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025.

16 Edito 2026 EST A NOUS !

Ils divisent - Nous rassemblons

Le trait de Serge Dehaes...



Ce que nos mobilisations ont déjà empêché...

et ce qu'il reste à bloquer



Contre les mesures de l'Arizona, nos dernières mobilisations ont permis quelques reculs en matière de pensions ou de droit du travail :

- Nous avons empêché un renforcement trop dur des conditions d'accès à la pension anticipée.
- Nous avons obtenu l'enregistrement du temps de travail obligatoire d'ici 2027.
- Nous avons empêché la suppression totale de la durée minimale du travail (maintenue finalement à un dixième temps) et le fait que les heures de 23h à minuit et de 5 à 6h restent du travail de nuit dans l'e-commerce alors que le gouvernement voulait raccourcir la nuit de minuit à 5h.

Mais attention : le gouvernement tente d'aller encore plus loin. Derrière ces quelques concessions, l'accord politique sur le budget 2026 est, pour certaines mesures, encore pire que ce qui était annoncé dans l'accord de gouvernement :

- L'indexation est attaquée avec un double saut d'index prévu pour les salaires au-dessus de 4.000€ bruts et pour les allocations supérieures à 2.000€ bruts.
- Plus de contrôles, plus de pression médicale, plus de sanctions pour les malades de longue durée.
- De nouvelles économies dans les soins de santé.

Les reculs arrachés ces derniers mois n'ont pas été offerts : ils ont été gagnés par la mobilisation et la grève. Et tout ce qui reste à défendre – pensions, chômage, index, droits syndicaux, droits humains – ne sera sauvé que si nous continuons à lutter.

Ils divisent, nous rassemblons. Ils veulent les milliards mais nous sommes des millions.
Ensemble, nous allons sortir du désert de l'Arizona
Paix, santé, solidarité :
2026 est à nous !



Vous êtes intérimaires ?

Vous avez 65 jours de travail entre le 1er juillet 24 et 30 juin 25 ?
Vous avez droit à une prime de fin d'année.

Si vous êtes membre de la CSC, vous recevrez aussi une prime syndicale de 120€. Si vous n'êtes pas encore membre, affiliez-vous dès aujourd'hui et vous recevrez immédiatement cette prime.

Scannez et devenez membre



52 milliards : les entreprises accros à l'argent public

Alors que le gouvernement fédéral vient de s'accorder sur un budget 2026 qui fait peser la plupart de l'effort sur les travailleurs, il y a une dépense publique que les patrons et leurs amis au gouvernement se gardent bien de mettre en évidence : le montant exorbitant des aides publiques aux entreprises. Une nouvelle étude d'Econosphères chiffre ce montant à 52 milliards en 2022. Ces aides publiques sont souvent présentées comme un moyen de créer des emplois. Dans cet article, nous montrons que l'augmentation des aides publiques aux entreprises est plutôt le reflet d'une mutation de l'Etat-providence vers un Etat néolibéral ou ce qu'on pourrait appeler « un capitalisme belge sous perfusion »¹.

52 milliards : vraiment ?!

L'infographie en page 7 détaille comment est obtenu ce montant. Il reprend trois catégories d'aides différentes.

D'abord, on calcule le manque à gagner en recettes de cotisations sociales patronales et d'impôt des sociétés dû aux baisses successives des taux décidées par les différents gouvernements. Depuis les années 1980, les taux de cotisations patronales et d'impôt des sociétés ont été réduits. En 2016, le Tax shift du Gouvernement Michel a accéléré la tendance : les cotisations patronales sont passées de 32,4% à 25%, et l'impôt des sociétés de 33% à 25%. Le montant du soutien public ainsi reversé au secteur privé via ces baisses de taux du Gouvernement Michel est de 11,7 milliards d'euros en 2022.

Ensuite, on prend en compte l'ensemble des subventions directes au secteur privé :

aides à l'investissement, subventions sur les produits et surtout les nombreux subsides salariaux. Ces derniers atteignent 12,9 milliards en 2022. Les subsides salariaux comprennent les réductions de cotisations sociales ciblées (pour les travailleurs âgés par exemple) et les dispenses de précompte professionnel (pour le travail de nuit et en équipe, la R&D ou les heures supplémentaires par exemple). Au total, l'ensemble des subsides directs représentent 19,2 milliards. Ils ont été multipliés par sept depuis 1995.

Enfin, on prend en compte les réductions fiscales et parafiscales, il s'agit en fait des niches fiscales, un manque à gagner pour l'Etat ou la Sécurité sociale. Elles sont très nombreuses en Belgique, surtout en ce qui concerne l'impôt des sociétés : en 2022, l'impôt des sociétés a rapporté 21,7 milliards à l'Etat et les niches fiscales à l'impôt des sociétés s'élèvent à 19,3 milliards pour la même année. Cela veut dire que s'il n'y avait pas de niche fiscale, l'impôt des sociétés rapporterait le double de recettes à l'Etat. Au total, l'ensemble des niches fiscales et parafiscales est estimé à 20,9 milliards en 2022.

Si on additionne ces trois montants, on arrive au chiffre de 52 milliards. L'étude contient l'originalité d'avoir tenté, autant que possible d'isoler le secteur Non Marchand des chiffres afin d'inclure uniquement les entreprises privées lucratives. Depuis 2003, première année pour laquelle l'ensemble des données est disponible, le soutien public aux entreprises privées lucratives ne cesse d'augmenter passant de 6,1% du PIB en 2003 à 9,2% du PIB en 2022. Ce montant équivaut à 115% des dépenses de santé, à 1,5 fois le budget de l'enseigne-

ment et à trois fois les économies de 15,7 milliards d'euros par an qui sont imposées à notre pays par l'Union européenne.

L'Etat néolibéral et la reconfiguration des dépenses publiques

Cette augmentation du soutien public au privé n'est pas une spécificité belge, elle est caractéristique d'une trajectoire de néolibéralisation observée dans beaucoup d'Etats, y compris les plus proches de la Belgique. Les gouvernements MR-Engagés n'y échappent pas et poussent cette logique encore plus loin avec les récentes décisions. D'un côté, ils rabotent les prestations de Sécurité sociale (diminution de l'assurance chômage, définition des soins de santé, baisse des pensions, etc.) et les services publics (baisse des places en crèche, définition de l'enseignement, etc.) tandis que de l'autre côté, ils augmentent les aides aux entreprises (plafonnement des cotisations sociales patronales pour les très hauts salaires, un milliard aux entreprises en plus via une nouvelle diminution des cotisations patronales sur les bas et moyens salaires entre autres).

Cela montre bien comment l'Etat néolibéral n'est pas un Etat qui dépense moins mais bien qui dépense autrement et reconfigure les dépenses publiques : elles ne servent plus seulement à financer des prestations de Sécurité sociale et des services publics mais bien à soutenir les entreprises privées. Ce financement des entreprises privées est justifié par son impact espéré sur l'emploi. Plusieurs études universitaires pointent le manque d'efficacité de ces aides publiques et les nombreux effets



d'aubaine. Par exemple, la réduction permanente de cotisations patronales pour la première embauche a coûté 488 millions d'euros en 2023. Une étude universitaire a calculé que le coût par emploi créé de cette mesure s'élève à 101.000€, soit beaucoup plus que la rémunération globale (cotisations patronales comprises) d'un salarié à temps plein en Belgique au salaire moyen, qui s'élève, elle, à près de 71.000€. D'un autre côté, les évaluations ont montré à quel point le nombre d'emplois créés avec le Tax shift était bien en deçà des estimations de départ. Si ces aides publiques ont un faible impact sur la création d'emploi, c'est qu'elles servent donc en grande partie à augmenter les marges bénéficiaires des entreprises ou les dividendes de leurs actionnaires.

There Are Plenty Of Alternatives

Dès lors, comment faire autrement ? Il y a plein d'alternatives.

Premièrement, les conditions d'octroi des subventions publiques, lorsque celles-ci existent, restent peu contraignantes. Une première étape serait donc d'obliger les entreprises percevant les aides à remplir une série de conditions : rembourser les aides si ces entreprises décident finalement de

délocaliser ; s'engager à ne pas distribuer de dividendes ni à racheter des actions ; s'engager à maintenir l'emploi sous peine de devoir rembourser tout ou une partie des aides perçues ; remplir des conditions en termes de qualité de l'emploi, de respect du dialogue social ou encore de réduction d'empreinte carbone, etc.

Une deuxième piste serait de garantir que ces aides soient réellement consacrées à la création d'emplois. Pour cela, deux options sont possibles : soit adopter un modèle similaire au Maribel social du secteur Non Marchand, où les aides sont versées dans un fonds géré paritairement par le secteur, qui attribue ensuite des postes aux structures ; soit utiliser ces aides pour financer une réduction collective du temps de travail. Concrètement, elles serviraient à instaurer une véritable semaine de 4 jours, avec embauches compensatoires. Cela permettrait aussi de diminuer les dépenses liées au chômage grâce à la création de nouveaux emplois.

Une troisième piste serait de réorienter complètement ces aides aux entreprises pour créer de l'emploi dans des secteurs d'avenir, sans dépendre des entreprises privés. Concrètement, cela pourrait passer par la création directe d'emplois publics dans des filières à développer, comme la

réovation énergétique des bâtiments. Investir ces milliards dans l'emploi public pourrait être bien plus efficace : avec 52 milliards, on pourrait financer plus de 730.000 emplois à temps plein au salaire moyen. Pour donner un ordre de grandeur, la Belgique compte aujourd'hui 3,4 millions de travailleurs en équivalent temps-plein. Ce budget pourrait aussi stimuler l'emploi indirectement, par exemple via la demande publique ou la mise en place d'une Sécurité sociale de l'alimentation. Cette dernière, en socialisant une partie de nos besoins alimentaires, renforcerait les filières agricoles en Belgique et, par conséquent, l'emploi.

Chaque année, ce sont 52 milliards d'argent public qui sont versés au secteur privé sans réelle efficacité sur l'emploi. Avec cet argent, nous pourrions faire autre chose : conditionner ces aides, financer la réduction collective du temps de travail, créer de l'emploi public ou socialiser certains secteurs. Il est temps de passer de T.I.N.A (There is No Alternative) à T.A.P.A.S (There Are Plenty Of Alternatives)².

Clarisse Van Tichelen

1 Nous adaptons le titre d'une étude française parue en 2022 et qui comptabilisait les aides publiques aux entreprises en France.

2 Sur une idée originale de Jean Faniel



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE PARLEMENT

La Fédération Wallonie-Bruxelles va-t-elle vivre un scénario à la grecque ?

« Si la Fédération Wallonie-Bruxelles se retrouve dans un scénario à la grecque, tout le monde nous reprochera de ne pas avoir bougé ». C'est ce que déclarait en 2024 la Ministre-Présidente de la FWB, élisabeth Degryse, faisant référence aux événements qui traumatisèrent la Grèce des années 2010. Ce pays perdit le contrôle de sa dette, fut placé sous tutelle du FMI, de l'UE et de la BCE qui imposèrent des plans d'austérité dévastateurs pour la population. La FWB serait proche de vivre le même sort à cause de sa situation budgétaire. Argument-massue pour imposer les coupes dans les dépenses de la FWB comme « seule alternative » ... Alors faut-il s'inquiéter ? Est-il vrai qu'« on ne pourra bientôt plus payer les profs » ?

Pour répondre à ces questions, il faut s'intéresser à la mécanique infernale qui a mis la Grèce à genoux. Ce mécanisme, ce sont les charges sur la dette. Un Etat qui emprunte doit, comme nous lorsqu'une banque nous fait crédit, payer des intérêts sur sa dette. Ces intérêts sont payés à ceux qui détiennent les titres de la dette, appelés, dans le jargon des financiers, « obligations d'Etat ». Ces détenteurs peuvent être vous, moi, une banque, un fonds de pension, belge ou étranger. À partir de 2010, les détenteurs de la dette grecque se sont mis à la revendre. Lorsque cela se produit, le taux d'intérêt grimpe en flèche. En Grèce, en 2012, le taux sur la dette atteint 22% en termes réels (c'est-à-dire

hors inflation). À un tel niveau, n'importe quel emprunteur fait faillite. De fait, dès 2010, la Grèce cesse de pouvoir se financer et fait appel à l'Europe. Revenons en FWB... Quel est actuellement le taux sur les obligations de la FWB ? 2% en nominal, soit environ 0% en taux réel. Très loin des 22% de la Grèce de 2012. Bien sûr, la FWB a un déficit budgétaire, mais celui-ci n'empêche visiblement pas les détenteurs de la dette de la FWB de dormir. Pour nous faire peur, le gouvernement doit donc trouver un autre argument. Il doit prétendre que d'ici 2030/2040, le taux va grimper continuellement pour rapprocher la FWB d'une situation à la grecque. Ici, il faut faire rentrer dans la discussion un élément dont ni la Ministre-Présidente, ni les experts de la FWB ne parlent, la BCE. Ce qui a fait plonger la Grèce en 2010, c'est moins son déficit, que le fait que la BCE l'a laissée tomber. Elle a refusé de jouer son rôle de « prêteur en dernier ressort » en rachetant la dette grecque attaquée sur les marchés financiers. Elle a laissé faire les marchés financiers et les agences de notation et ce fut la curée. La crise dite des « dettes souveraines » s'est stoppée le jour où la BCE, par la voix de son président Draghi, a annoncé que la BCE rachèterait « quoi qu'il en coûte » la dette des Etats s'ils étaient attaqués par les marchés financiers. Revenons à la FWB. Prétendre que les taux vont continuellement augmenter, c'est prétendre que la BCE de 2025 est la même que la BCE de 2010 (ou de 1992, date de sa

création). Est-ce crédible ? Probablement pas. La BCE n'est certes pas devenue communiste depuis 2012, mais plusieurs évolutions donnent à penser qu'elle prend beaucoup plus en compte son rôle de prêteur en dernier ressort des Etats. En cas de taux anormalement élevés, que ce soit en FWB ou ailleurs, elle sera forcée d'intervenir et de calmer la situation. L'hypothèse d'une « FWB à la grecque » paraît donc « farfelue », comme le déclarait en 2024 l'économiste Paul De Grauwe, un des meilleurs connaisseurs de la BCE.

Qu'en tirer comme conclusions ? Nous n'avons pas le pouvoir de dire à la BCE ce qu'elle doit faire. Mais nous avons le pouvoir de ne pas répéter les discours sans réfléchir. Les chiffres sont là, la FWB n'a actuellement aucun problème de refinancement de sa dette. Il n'y a aucune urgence à tailler dans les dépenses, surtout quand ces coupes fragilisent des investissements essentiels dans l'avenir de la FWB (éducation, culture, crèches...). Ceci est aussi une invitation à la curiosité. Si la politique monétaire a une influence majeure sur le coût de la dette, pourquoi les experts et les politiciens ne nous en parlent-ils jamais ? Est-ce par ignorance ? par soumission au fait accompli (la BCE est indépendante) ? ou par manipulation ?

Etienne Lebeau

52 milliards - Les entreprises accros à l'argent public

Notre dossier de ce numéro est consacré aux milliards d'aides publiques aux entreprises privées.

3 grandes catégories d'aides publiques aux entreprises privées



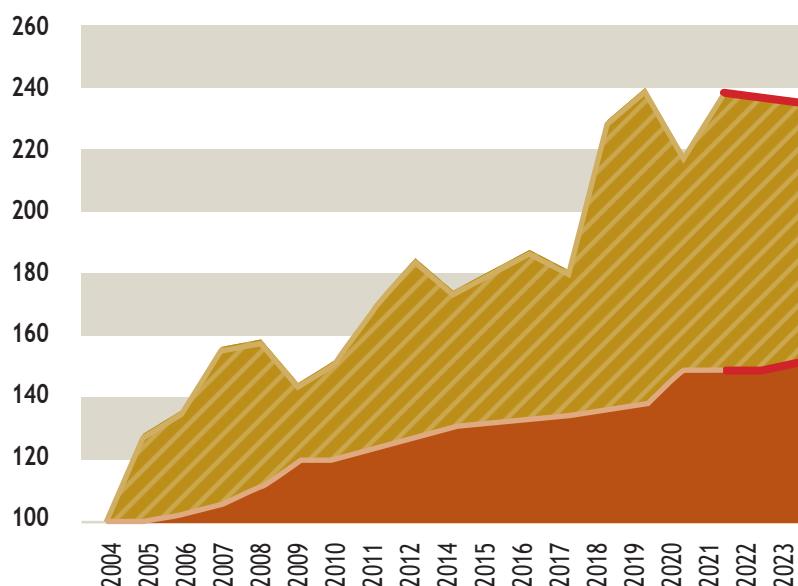
Une bourse = un milliard

€ le manque à gagner dû aux baisses des taux de cotisations sociales patronales et d'impôt des sociétés décidées par le gouvernement Michel : 11,7 milliards

€ les subventions directes aux entreprises privées (surtout les nombreux subsides salariaux) : 19,2 milliards

€ les niches (para)fiscales (principalement à l'impôt des sociétés) : 20,9 milliards

Depuis 20 ans, les aides publiques aux entreprises ont augmenté 1,5 fois plus rapidement que les dépenses sociales



Depuis 20 ans, les aides publiques aux entreprises ont augmenté, en moyenne, de 4,6% par an hors inflation. Pendant cette même période, le PIB a augmenté de 1,5% par an hors inflation et les prestations sociales de 2,2%.

Cette hausse fulgurante des subsides accordés aux entreprises privées, bien supérieure à celle des prestations sociales, illustre un choix politique assumé : celui de privilégier le capital au détriment des besoins sociaux. Derrière le discours sur la compétitivité et l'emploi se cache surtout une réorientation des dépenses publiques vers des aides aux entreprises, souvent sans condition ni contrôle.

Aides publiques aux entreprises - Dépenses sociales

Évolution relative des aides publiques aux entreprises et des dépenses sociales en termes réels et en base 100 de 2004 (en levant l'année 2013 car manque de données). Source : Econosphères, 2025.

Crédit-temps fin de carrière

Ce qui change à partir de 2026

Le 31 janvier, le Gouvernement fédéral « Arizona » (MR et les Engagés, pour le côté francophone) conclut son accord de gouvernement. Parmi les mesures annoncées : un nouveau durcissement des conditions d'accès au crédit-temps fin de carrière.

Un long démantèlement

Le crédit-temps fin de carrière permet aux travailleurs de réduire leur temps de travail à 80% ou à 50% et de percevoir une allocation de l'ONEM pour compenser (en partie) la perte salariale. Saviez-vous que lorsque le crédit-temps fin de carrière est devenu un droit en 2002, il suffisait d'avoir 50 ans ? Aucune condition de carrière n'était nécessaire.

Il aura fallu moins de dix ans pour que les politiciens ne s'attaquent à ce régime. En 2011, le Gouvernement Di Rupo (PS, MR, CDH/Les Engagés) décide de durcir les conditions : il faudra désormais 55 ans ET une carrière de 25 ans. Il n'en reste pas là. Auparavant, le crédit-temps fin de carrière n'avait pas d'impact sur le montant de la pension. Désormais, le travailleur doit choisir entre préserver sa santé via une réduction du temps de travail... ou préserver sa pension en continuant à temps plein, au risque de s'épuiser.

En 2014, le Gouvernement Michel (MR) recule encore l'âge pour accéder aux allocations de crédit-temps fin de carrière. On passe de 55 ans à 60 ans. Quelques régimes dérogatoires sont créés pour permettre de maintenir l'accès aux allocations à partir de 55 ans, mais ils sont réservés à certaines catégories de travailleurs.

L'Arizona ou le nouveau tour de vis

Fallait-il s'étonner que l'Arizona (MR et les Engagés) s'inscrive dans la droite lignée de ses prédécesseurs ? On pouvait espérer qu'il n'aille pas trop loin, d'autant que près de la moitié des personnes souffrant de maladie de longue durée - plus de 240.000 personnes - ont 55 ans ou plus. Permettre aux travailleurs d'aménager leur fin de carrière

pour éviter la rupture de santé semble plus urgent que jamais.

Hélas ! L'accord de gouvernement est impitoyable :

« Pour les travailleurs âgés en fin de carrière, il reste possible de travailler à temps partiel (1/2 ou 4/5ème) via un emploi de fin de carrière [...], pour autant qu'à partir de 2025, ils aient une carrière professionnelle d'au moins 30 ans, avec au moins 156 jours travaillés par année. Cette condition sera progressivement augmentée à 35 années de carrière en 2030. »

« Toutes les périodes [...] d'emplois de fin de carrière seront assimilées à un salaire fictif limité [pour la pension]. »

En langage courant : non seulement la condition de carrière passerait de 25 ans à 35 ans, mais en plus, l'impact négatif sur la pension serait durci !

Un printemps sous tension... puis un léger recul

Dans l'accord de Pâques, qui devait concrétiser le volet crédit-temps fin de carrière, le ministre de l'Emploi, David Clarinval (MR) tente même d'aller plus loin : il prévoit de supprimer l'un des régimes dérogatoires le plus utilisé (accessible dès 55 ans) et de durcir les règles de calcul des années de carrière.

Heureusement, sous la pression des travailleurs - et, il faut l'admettre, des organisations patronales, attirées par la perspective de réduire le salaire de leurs travailleurs âgés aux frais de la Sécu - le ministre Clarinval a dû revoir sa copie. Outre les détails ci-dessous, il s'est engagé à ce que le crédit-temps fin de carrière n'entraîne plus d'impact négatif sur le montant de la pension. C'est une avancée importante.

Les nouvelles règles à partir du 1er janvier 2026

Les règles ci-dessous s'appliquent à toutes les demandes de crédit-temps fin de carrière introduites auprès de l'employeur à partir du 1er janvier 2026.

Régime général : à partir de 60 ans, carrière allongée

Pour le régime général du crédit-temps fin de carrière, l'âge reste fixé à 60 ans.

En revanche, la condition de carrière augmente. Actuellement, une carrière de 25 ans suffit. En 2026, pour les hommes, il faudra avoir 31 ans de carrière. Pour les femmes, ce sera 26 ans. Chaque année, jusqu'en 2030, la condition de carrière augmente d'un an. En 2030, les hommes devront avoir une carrière de 35 ans et les femmes une carrière de 30 ans. Cette distinction tient au fait que les femmes ont des carrières plus morcelées parce qu'elles continuent d'assumer l'essentiel des tâches familiales et domestiques.

	Hommes	Femmes
2025	25 ans	25 ans
2026	31 ans	26 ans
2027	32 ans	27 ans
2028	33 ans	28 ans
2029	34 ans	29 ans
2030	35 ans	30 ans

Contrairement au premier projet de texte, la méthode de calcul des années de carrière n'est pas durcie. À l'inverse, grâce à la pression syndicale, certaines périodes seront désormais partiellement prises en compte. Par exemple, jusqu'à 6 ans de chômage ou de temps partiel pourront être assimilés à de la carrière.



Shutterstock

Régimes dérogatoires : maintien de l'accès dès 55 ans, sous conditions

L'accès aux régimes dérogatoires reste possible à partir de 55 ans, mais il faut que deux conditions supplémentaires soient remplies.

En premier lieu, il faut qu'une CCT interprofessionnelle (les CCT qui couvrent l'ensemble des travailleurs du secteur privé en Belgique) active ces régimes dérogatoires. Le gouvernement limite la durée de chacune de ces CCT à 2 ans. Cela signifie que tous les 2 ans, les syndicats devront renégocier leur maintien, et accepter les éventuels chantages opérés par les patrons à cette occasion. Heureusement, nous sommes couverts jusqu'au 30 juin 2029, grâce à deux CCT signées pour 2026-2027 et 2028-juin 2029. Malheureusement, la CCT interprofessionnelle ne suffit pas. Il faut encore que chaque secteur (c'est-à-dire chaque commission paritaire, qui décide des conditions de travail dans un secteur d'activité précis) signe une CCT sectorielle. Sans cela, les travailleurs du secteur n'ont pas droit à tous les régimes de crédit-temps fin de carrière à 55 ans. Le risque de chantage patronal demeure donc présent au niveau sectoriel.

En second lieu, il faut appartenir à une catégorie spécifique de travailleurs :

- travailleurs ayant une longue carrière de 35 ans
- travailleurs exerçant un métier lourd (travail en équipe ou de nuit par exemple)
- travailleurs d'une entreprise en restructuration ou en difficultés¹

Pour les régimes dérogatoires, la condition de carrière reste fixée à 25 ans, sauf pour la « longue carrière » (35 ans).

Assouplissement pour le crédit-temps 1/5ème

Actuellement, seules les personnes travaillant à temps plein dans un régime de 5 ou 6 jours par semaine peuvent obtenir un crédit-temps 1/5ème. Ainsi, les personnes qui prennent leur temps plein en 4 jours par semaine n'ont pas le droit de passer à 80% dans le cadre d'un crédit-temps.

À partir du 1er janvier 2026, les travailleurs à temps plein occupés sur moins de 5 jours pourront accéder au crédit-temps 1/5ème, à condition qu'une CCT (sectorielle ou d'entreprise) ou un accord écrit avec l'employeur le prévoie.

Entrée en vigueur

Toutes ces modifications s'appliqueront aux demandes introduites auprès de l'employeur à partir du 1er janvier 2026.

Si vous avez (ou pensez avoir) une carrière de 25 ans², mais que vous ne remplirez pas la condition de carrière renforcée de 26 ans (femmes) ou de 31 ans (hommes) au 1er janvier 2026, il est recommandé d'introduire une demande auprès de votre employeur avant le 31 décembre 2025.

Pour ce faire, vous devez remettre un document écrit, soit par lettre recommandée, soit via une lettre contresignée par votre employeur pour réception. Ce document doit mentionner la forme de crédit-temps fin de carrière que vous voulez prendre (50% ou 20%), la date de prise de cours³ et la durée souhaitée (veillez à indiquer la date précise de votre départ à la pension), ainsi qu'une proposition d'aménagement de votre nouveau temps de travail (votre futur horaire).

Bénédicte Canivez

¹ Pour activer ce régime dérogatoire, une CCT d'entreprise (et non sectorielle) est suffisante.

² Vous pouvez demander à l'ONEM de vérifier votre carrière via le formulaire C61-passé professionnel crédit-temps fin de carrière : <https://www.onem.be/formulaires-attestations/c61-credit-temps-fin-de-carriere-cct-n-103-ter-0617>

³ En principe, le crédit-temps ne peut pas commencer avant qu'au minimum 3 mois (6 mois si votre entreprise compte moins de 21 travailleurs) se soient écoulés depuis la demande à l'employeur. Ce délai peut toutefois être réduit en accord avec celui-ci.

GenZ212

Quand la jeunesse marocaine se révolte pour ses droits !

Le 27 septembre 2025 a commencé le plus grand mouvement de révolte des jeunes au Maroc depuis le Printemps arabe de 2010.



La moitié de la population marocaine a moins de 30 ans. 38% de celle-ci est au chômage¹. La corruption est massive. La vitrine de luxe vendue aux touristes tranche avec les conditions de vie et de travail de la classe populaire. Des villages détruits par le séisme de 2023 ne sont toujours pas reconstruits. Les droits fondamentaux tels que l'accès aux soins de santé et à l'enseignement ne sont pas respectés. Les braises couvaient sous les cendres du Printemps arabe. L'étincelle qui a (re)mis le feu aux poudres est le décès de huit femmes enceintes au sein de l'Hôpital Hassan II d'Agadir ! Huit ! Cet hôpital public a été construit en 1967 et n'a jamais été rénové. Les gens l'appellent « l'Hôpital de la mort » et, quand ils le peuvent, ils préfèrent s'endetter auprès d'hôpitaux privés plutôt que d'y être soignés. Pourtant, il y a de l'argent pour des stades de football : 468 millions d'euros sont consacrés à la construction de nouveaux stades et 890 millions à la rénovation des stades existants pour le Mondial 2030.

A partir d'Agadir, le mouvement s'est vite étendu : les jeunes se sont rassemblés spontanément, pacifiquement, en revendiquant leurs droits de base : des hôpitaux, des écoles, des logements, des services publics de qualité et moins de chômage ! C'est sur la plateforme Discord, réseau social à la base utilisé pour le gaming (jeux vidéos en ligne), qu'un groupe de plus de 250.000 jeunes s'est rassemblé sous le nom de GenZ212 :

- Génération Z : la génération qui regroupe les personnes nées entre la fin des années 1990 et le début des années 2010 ;
- 212 : le code téléphonique du Maroc (l'équivalent de +32 pour la Belgique).

C'est la génération qui a vu leurs aînés à la télévision au moment du Printemps arabe et qui se sent plus légitime pour contester le pouvoir en place. « La carotte de la Coupe du Monde ne prend pas avec ces jeunes, malgré une culture du foot solidement ancrée »².

« On ne veut pas de stades, on veut des hôpitaux »

Sur ce groupe Discord, les discussions politiques sont vives et intenses, loin des clichés selon lesquels les jeunes ne discutent plus de grands sujets de société³. Discord a le grand avantage de garantir l'anonymat des participants : tout le monde y participe sous un pseudo. C'est là que sont lancés les thèmes de discussions mais aussi les points de rendez-vous pour les manifs et actions. GenZ212 est un mouvement qui a la particularité de ne pas avoir de leader identifié et de ne pas en vouloir. C'est rendu possible par l'organisation via Discord : les leaders ne sont pas identifiables, tout le monde est sur pied d'égalité dans les discussions.

La répression policière a été à la mesure de l'ampleur des mobilisations : plus de 2.000 jeunes ont été arrêtés selon l'Organisa-

tion des droits humains, sans procès-verbal, sans traces, en parfaite violation des procédures. Une vidéo d'une voiture de police écrasant deux jeunes manifestants pacifistes de 17 et 19 ans en les blessant grièvement ainsi qu'un mort par arme à feu ont particulièrement choqués les jeunes et la toile.

Malgré les nombreux emprisonnements, les mobilisations ont permis d'obtenir 13 milliards d'euros pour la santé et l'éducation⁴. Au même moment, dans un climat tout aussi tendu, les jeunes se soulèvent dans d'autres coins de monde, au Sri Lanka, en Indonésie, au Bangladesh, au Népal, au Pérou, à Madagascar avec plusieurs points communs :

- Se révolter contre les inégalités et les élites corrompues
- S'organiser via Discord
- Se rassembler sous un emblème devenu commun : le drapeau de tête de mort à chapeau de paille de One Piece, série manga japonaise au succès planétaire

Au Népal et à Madagascar, les jeunes ont fait tomber le gouvernement.

Comme syndicalistes, inspirons-nous-en !

Gaëlle Demez

¹ Chiffres cités dans le média Dxit, « Corruption, népotisme au Maroc : pourquoi la jeunesse se soulève contre le régime #GENZ212 », Le Media, 3/10/25 <https://www.youtube.com/watch?v=WRofQnvL5Ng>

² Idem ibidem, média Dxit, 3/10/.

³ Arte, « La Gen Z marocaine : de l'écran à la rue | 28 minutes », <https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=gen%20Z%20maroc&mid=D801A8E643CB3B53AF43&ajaxhist=0>

⁴ Le Monde, Alexandre Aublanc (Casablanca (Maroc), correspondance). Le malaise reste profond dans la société marocaine. Publié le 19 octobre 2025 à 16h33, modifié le 20 octobre 2025 à 09h55 Au Maroc, la mobilisation de la génération Z s'essouffle, mais le malaise social persiste

Non à la privatisation du social !

Une centaine de délégués des secteurs Banques et Assurances, toutes couleurs syndicales confondues, se sont rassemblés devant AG Insurance le 17 novembre 2025. Leur objectif : dire NON aux mesures gouvernementales qui affaiblissent la Sécurité sociale, démantèlent nos pensions légales et réduisent les moyens consacrés aux soins de santé.

Ce jour-là, AG Insurance organisait un événement réunissant plusieurs employeurs ainsi que certains ministres. Jan Jambon, Ministre des Pensions était venu expliquer les conséquences des réformes des pensions sur les plans d'entreprise actuels et le Ministre de l'Emploi David Clarinval était également invité pour présenter les changements que les mesures socio-économiques du gouvernement Arizona entraîneront pour les entreprises.

Ces mesures séduisent clairement les employeurs :

- Des réductions accrues des cotisations sur les bas et moyens salaires.
- Un plafonnement des cotisations patronales sur les très hauts salaires.
- Davantage de flexibilité sur le contrat et/ou le temps de travail.
- Et, cerise sur le gâteau depuis le bouclage du budget fédéral : un plafonnement de l'indexation des salaires.

Et les travailleurs, que gagnent-ils ?

- Un malus pension pour ceux qui n'ont pas suffisamment cotisé selon les nouveaux critères.
- Des soins de santé plus coûteux, un durcissement des sanctions envers les malades, moins de financement pour les hôpitaux et pour l'emploi dans les soins.
- Un gel salarial et une indexation réduite, entraînant une perte de pouvoir d'achat... et donc moins de recettes pour la Sécurité sociale.

L'objectif serait-il d'encourager le recours aux pensions complémentaires privées,

qu'elles soient d'entreprise ou individuelles ? Veut-on glisser vers une société de plus en plus duale, à l'américaine ?

Nos assurances pension et maladie ne sont pas à vendre !

La Sécurité sociale est un système solidaire créé au lendemain de la guerre. C'est une solidarité entre travailleurs, entre actifs et non-actifs, entre générations. Est-il logique que quelqu'un qui a contribué toute sa carrière subisse un coup de canif dans ce « contrat d'assurance solidaire » en cours de route ?

Pendant que le gouvernement affaiblit la Sécurité sociale, les profits et les dividendes versés aux actionnaires atteignent des records. Les bénéfices du seul secteur Banques et Assurances s'élèvent à 11,6 milliards d'euros pour 2024.

En 2024, le montant total des pensions légales versées atteignait 66,4 milliards d'euros tous régimes confondus. Les réserves cumulées des pensions privées atteignaient quant à elles 101,3 milliards d'euros en 2022-2025. Ces montants proviennent des versements des travailleurs dans l'espoir d'obtenir des rendements suffisants à la pension : une solution individualiste et dépendante du marché.

Aujourd'hui, 78% de la population active recevra une pension complémentaire en plus de la pension légale. Mais ce taux tombe à 73% pour les femmes et monte à 82% pour les hommes... cherchez l'erreur.

À ce jour, 59% sont affiliés à un plan de pension complémentaire : 55% des femmes et 63% des hommes.

Et le pire ? Alors que l'écart entre les pensions légales des hommes et des femmes est déjà de 17%, il explose à 53% pour les pensions complémentaires. La réserve moyenne acquise est de 30.173€ pour les hommes, contre 18.171€ pour les femmes. La réserve médiane n'est que de 4.873€ pour les hommes et 2.657€ pour les femmes.

Les inégalités entre revenus se creusent elles aussi :

- La moitié des futurs pensionnés disposent d'à peine 11.300€ de réserve (soit environ 30€ par mois).
- Les 10% les mieux lotis atteignent au moins 175.000€ de réserve (environ 460€ par mois) !

Des montants bruts, versés en « one shot », qui illustrent l'ampleur des disparités. Autant d'arguments pour renforcer le premier pilier, la pension légale, seul système véritablement solidaire et protégé des aléas du marché.

Une autre répartition des moyens permettrait pourtant de garantir à toutes et tous une pension décente et des soins de santé de qualité.

Claude Lambrechts

(Sources : Pensions complémentaires 2022 - Sigedis Chiffres-clés)

Les travailleurs refusent d'être la variable d'ajustement

Dans un contexte de négociations bloquées entre les représentants des travailleurs et la fédération patronale Essenscia, le secteur de la Chimie en Belgique est aujourd'hui au cœur d'un bras de fer social. Les travailleurs, qui assurent la production et la compétitivité des entreprises se voient refuser des revendications pourtant légitimes et raisonnables. Ce refus, face à des résultats financiers solides, soulève une question fondamentale : à qui profite réellement la richesse créée ?

Les revendications portées par les organisations syndicales ne sont ni extravagantes, ni irréalistes. Elles s'articulent autour de cinq axes majeurs.

1. Une augmentation des salaires bruts pour tous. Dans un contexte d'inflation et dans un secteur où les bénéfices sont toujours présents (24 milliards en 2025), il est essentiel que les salaires suivent. Les travailleurs de la Chimie contribuent à la création de valeur et méritent une juste rémunération.
2. Des mesures de fin de carrière dès 55 ans. Les métiers de la Chimie sont exigeants, physiquement et mentalement. Permettre aux travailleurs de partir plus tôt, dans des conditions dignes est une question essentielle.
3. Un départ anticipé pour les métiers lourds. Ceux qui travaillent en équipe, de nuit ou dans des environnements pénibles doivent bénéficier de dispositifs spécifiques. Ces conditions de travail impactent la santé et la qualité de vie.
4. Des solutions concrètes pour la santé et le bien-être. La santé des travailleurs ne peut être une variable d'ajustement. Des mesures doivent être prises pour prévenir les risques et améliorer le bien-être.
5. Un accord valable pour tous les travailleurs, y compris les cadres. L'unité du

personnel est essentielle. Les revendications doivent bénéficier à l'ensemble des catégories professionnelles, sans exclure qui que ce soit.

Contrairement au discours alarmiste des employeurs, la situation économique du secteur de la Chimie reste solide. Les don-

nées issues des comptes annuels des entreprises, vérifiables à la Banque Nationale, montrent que :

- le secteur est largement rentable,
- les indicateurs financiers tels que le cash-flow, l'EBITDA et les dividendes atteignent des sommets jamais vus,
- la masse salariale, en revanche, représente moins de 8% des coûts de production.

Ces chiffres démontrent qu'il existe une marge pour répondre positivement aux attentes des travailleurs. Le discours patronal sur la crise est récurrent : crise financière, Covid, post-Covid... Pour eux, ce n'est jamais le bon moment pour améliorer les conditions de travail. Pourtant, les actionnaires continuent de percevoir des dividendes conséquents.

Le narratif patronal repose sur une idée simple : maintenir la pression pour éviter toute concession.

Cela sert avant tout à préserver les intérêts des actionnaires. Pour les travailleurs, le message est clair : si nous attendons le bon moment selon les employeurs, il ne viendra jamais.

Sur le plan économique, refuser d'investir dans le personnel est une erreur stratégique. Le secteur de la Chimie fait face à un

défi majeur : attirer et retenir des talents. Sans perspective, les travailleurs qualifiés se tourneront vers d'autres industries.

Le narratif patronal repose sur une idée simple : maintenir la pression pour éviter toute concession.

Face à l'intransigeance patronale, les organisations syndicales ont décidé d'intensifier la mobilisation. Les actions ont monté crescendo. D'abord, avec des interpellations dans tous les organes de concertation. Ensuite, avec deux rassemblements en novembre dernier devant Pfizer et devant TotalEnergies réunissant plusieurs centaines de travailleurs. Le 26 novembre, le secteur a répondu présent à la grève générale interprofessionnelle. Ces actions ont envoyé un signal fort : les travailleurs ne lâcheront rien.

Enfin, dans la nuit du 4 au 5 décembre, à la veille d'une grève prévue dans les 700 entreprises de la Chimie, patrons et syndicats ont pu aboutir à un accord avec notamment : des chèques repas installés sectoriellement dans les entreprises de la chimie ; une augmentation du salaire minimum ; une interdiction des flexijobs ; une amélioration du chômage économique, des congés d'allaitement, des jours de congés lié à l'âge et des frais de parking SNCB ; la mise en place de primes en cas de crédit temps.

Cet accord a été accepté. Il n'est pas l'accord rêvé, mais constitue une base solide pour les 100 000 travailleurs de la Chimie sans représentation syndicale. Des négociations au niveau de l'entreprise pourront à présent débuter sur base de cet accord.

Michel Barbuto

L'avenir de notre jeunesse qu'on assassine

Si « la jeunesse, c'est l'avenir du pays », l'avenir des jeunes en FWB s'assombrit. Après le vote du budget en octobre dernier, mais aussi dans les projets de lois, les jeunes et leurs familles vont être particulièrement touchés dans leurs conditions de vie.

Accueil de l'Enfance : le drame, pour le personnel comme pour les familles.

Le gouvernement a décidé de la non-indexation des subsides ONE : un point de rupture majeur dans la politique publique de l'Enfance. Le risque de fermeture est identifié dès 2026. Les crèches, déjà à bout de souffle, sont contraintes d'abandonner la qualité, de réduire les horaires et de renoncer à des projets d'accueil d'urgence. L'accueil extra-scolaire est contraint d'augmenter les prix, de réduire les activités et de diminuer l'emploi. Face à ces mesures, de plus en plus de parents se tourneront vers du travail non déclaré, au détriment de l'encadrement professionnel, de la sécurité, de la qualité de l'accueil et avec un effondrement de l'accessibilité financière et sociale pour les familles.

Menaces sur l'école

Le gouvernement de la FWB fait preuve d'incompétence en prônant des mesures telles que la limitation du tronc commun, en persistant dans la création d'un CDI, en révisant le décret inscription (qui perpétuera les inégalités de notre système d'enseignement). L'arrêt des mesures de gratuité sans évaluation de celles-ci nous questionne également fortement sur la manière dont le gouvernement pose ses choix politiques.

*Aujourd'hui,
un enfant sur quatre en
Wallonie et deux sur cinq
à Bruxelles vivent dans
une situation de pauvreté.*

Les études supérieures, encore accessible à tous ?

Le gouvernement a décidé d'une hausse de plus de 350€ du minerval, portant le montant maximal à 1.194€. Cette décision inacceptable agravera la précarité étudiante et fragilisera encore davantage les familles de la classe moyenne.

Et pour l'Aide à la jeunesse ?

Concernant le nombre de places disponibles pour accueillir les enfants, pas

d'ambiguïté : M. Laquidam, délégué général aux droits de l'enfant, affirme que « Même si on doublait le budget, on ne résoudrait rien. La situation est comparable avec un foyer aux prises avec

une fuite d'eau [...] mais ce sera sans fin. La seule manière de résoudre les choses, c'est de réparer la fuite d'eau. » Et pour arrêter la fuite d'eau, le gouvernement a pris la décision de geler le financement des subventions pour les 3 prochaines années, ce qui représenterait pour les institutions une perte de subsides estimée entre 2 et 4%. Intenable !

La culture : un levier d'émancipation aussi attaqué

La fin de la gratuité pour les académies marque un tournant très inquiétant. Dès l'enfance, on coupe le lien avec la culture.

En effet, passer à un minerval de 94€ par an aura pour conséquence directe que de nombreuses familles n'inscriront tout simplement plus leur enfant au cours de musique ou de dessin. Et ce n'est pas fini. La ministre Degryse ferme tout simplement la Médiathèque Nouvelle qui fournissait les bibliothèques en contenus multimédia.

En tout, pour le secteur, on parle de 12,9 millions d'économies pour 2026. C'est simple : il semble que toutes les possibilités pour la jeunesse de s'émanciper et de développer son esprit critique soient attaquées. Probablement pas un hasard : on veut une jeunesse qui consomme et qui courbe l'échine.

Aujourd'hui, un enfant sur quatre en Wallonie et deux sur cinq à Bruxelles vivent dans une situation de pauvreté. En réponse à cela, le gouvernement de la FWB attaque tous les secteurs qui soutiennent les jeunes et les enfants. Les travailleurs ne se laisseront pas faire ! « Pas d'autre choix » disent-ils... Faux ! C'est ce que démontre un contre-rapport d'experts sur les finances de la FWB : <https://www.econospheres.be/Contre-rapport-sur-la-dette-publique-de-la-Federation-Wallonie-Bruxelles>



Vinciane Convens, Pierre Gasiorek,
Stéphanie Paermenier



Lidl

Des blocages et des fermetures contre des bras supplémentaires

Cet été, l'organisation de deux actions très médiatisées ont permis au personnel du Lidl de Chapelle-lez-Herlaimont d'obtenir l'engagement de nouveaux collègues. Annie Izzo, déléguée syndicale, revient sur cette victoire symbolique.

Annie Izzo, le mois de juin a été marqué par de nombreuses actions au sein de l'enseigne Lidl. Que s'est-il passé exactement ? Depuis plusieurs mois, le personnel se plaint régulièrement de la surcharge de travail dans les magasins. Beaucoup de collègues n'en peuvent plus : ils sont épuisés physiquement et mentalement. Un peu avant juin, la situation était devenue tellement tendue que les travailleurs ont demandé aux syndicats d'agir. En concertation avec ACV-Puls, les affiliés de l'enseigne ont donc mis un coup de pression sur la direction en bloquant les cinq centrales nationales de distribution dont celles de Marche-en-Famenne et de La Louvière. Pendant une bonne partie du 5 juin, aucun camion n'est entré ou sorti des dépôts. Dans le même temps, quelques magasins, dont ceux de Fayt-lez-Manage et Chapelle-lez-Herlaimont, ont fermé leurs portes pour manifester leur colère face à la situation.

Ces actions ont-elles porté leurs fruits ? Oui, les actions du mois de juin ont permis de décrocher quelques victoires symboliques au niveau local. Si on prend l'exemple de Chapelle-lez-Herlaimont, la direction a décidé de réagir en prenant le problème à bras le corps : elle a embauché deux responsables et deux caissières supplémentaires.

Et au niveau national ? Le mouvement du mois de juin a relancé les discussions sur la charge de travail dans les magasins. La direction s'est souvenue que nous étions capables de nous mobiliser et qu'elle devait se pencher réellement sur le problème si elle voulait éviter de nouvelles actions.

Que retenez-vous de cette mobilisation ? Tout d'abord, même s'il existe encore des soucis à régler dans les magasins Lidl, y

compris dans les filiales de Fayt-lez-Manage et Chapelle-lez-Herlaimont, on voit que les directions bougent lorsque les travailleurs se mobilisent. En tant que déléguée syndicale, ce mouvement de grogne m'a aussi permis de rappeler aux collègues que rien ne change s'ils ne sont pas eux-mêmes acteurs du changement. Les syndicats ne peuvent pas résoudre les problèmes à leur place. Enfin, je suis désormais convaincue qu'il est nécessaire de visibiliser nos actions : faire appel aux médias constitue un super levier car ça ajoute une pression supplémentaire aux directions. Dans le cas de Lidl, outre le fait que fermer des magasins leur coûte de l'argent, on sent bien que les dirigeants n'apprécient pas quand leur image est écornée dans la presse. Taper dans le portefeuille des entreprises, c'est nécessaire, mais gagner la guerre de l'image reste tout aussi important.

Propos recueillis par Alan Marchal

Avez-vous droit à la prime de fin d'année ?

Pour y avoir droit, il faut avoir travaillé au minimum 65 jours (dans le régime de 5 jours par semaine), ou 494 heures entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025. La prime est de 8,33% de votre salaire brut pour la période (tous les détails sur interimunited.be).



Les personnes affiliées à un syndicat recevront aussi une prime syndicale de 120€. Vous n'êtes pas encore affilié ? Affiliez-vous et vous aurez droit à la prime et la défense de vos intérêts.

En pratique

Normalement, le document du fond social est arrivé par la poste chez toute personne entrant dans les conditions ce début décembre. Il faut renvoyer l'original rempli au plus vite au siège de la CNE (Service primes, 52 Av. Robert Schuman, 1401 Nivelles). Dès que le document arrive chez nous, nos équipes font le maximum pour exécuter les (milliers) de paiements au plus vite.

Si vous estimatez être dans les conditions et que vous n'avez toujours rien reçu : contactez interimunited@acv-csc.be.

Il y a une app pour ça !

La CSC a lancé une application « ACV-CSC » qui est disponible sur votre magasin

d'applications. Dans les outils proposés par l'app il y a « l'Intérim Assistant » qui vous aide à calculer si vous avez droit à cette prime. Vous y trouvez aussi des informations sur vos droits, un calculateur de droit au salaire garanti, vacances etc. Téléchargez-la au plus vite !

Un syndicat pour les intérimaires

Des centaines de milliers de personnes ont travaillé en intérim l'an dernier. Des travailleurs à qui les patrons refusent un contrat. Ça permet d'imposer le silence parce que si on l'ouvre on ne sera plus rappelé, de ne pas donner d'ancienneté ou de salaire en cas de maladie ou de vacances, et surtout d'envoyer les travailleurs au chômage quand le patron n'a pas envie de les payer.

De son côté, le gouvernement MR-N-VA rend l'accès au chômage de plus en plus compliqué. Il veut imposer de travailler plus, plus longtemps pour moins de salaire. Devoir être toujours disponible, se taire et espérer peut-être avoir assez d'heures à la fin du mois, c'est une réalité que trop d'intérimaires connaissent bien. Avec le gouvernement Arizona, ce sera la réalité de toujours plus de travailleurs avec encore moins de chances de décrocher un contrat fixe.

Ce que ce gouvernement veut créer, c'est un monde de précarité ou la moindre



contestation sera contrée avec un « si t'es pas content, y a un intérimaire/un (ex)chômeur/un pensionné en flexijob/un étudiant qui le fera à ta place ». Ils s'attaquent aux plus précaires pour appauvrir tout le monde. Notre réponse doit être la solidarité syndicale, la lutte collective, tous ensemble.

C'est pourquoi ensemble avec Intérim United, le syndicat des intérimaires de la CSC, la CNE veut défendre les droits et le respect de tous les travailleurs. Cela passe par la grève et les mobilisations contre les attaques de l'Arizona ET par la prime de fin d'année. En parler, c'est l'occasion pour les travailleurs et le syndicat d'avoir un contact et de faire le point sur les enjeux mais aussi sur ce qu'Intérim United met à disposition : l'intérim assistant (voir ci-dessus) ou la brochure « SOS intérimaire » qui reprend les droits des intérimaires par exemple.

Thomas Englert

Le Droit de l'Employé est une publication de la Centrale Nationale des Employés.

Editeur responsable : Felipe Van Keirsbilck • 52 avenue Robert Schuman • 1401 Nivelles (Baulers) • 067 88 91 91 • Publié par Visie in Beweging VZW

Ont participé à ce numéro

Michel Barbuto - Florence Boisart - Bénédicte Canivez - Vinciane Convens - Gaëlle Demez - Thomas Englert - Pierre Gasiorek - Étienne Lebeau - Alan Marchal - Alice Mazy - Stéphanie Paermenier - Felipe Van Keirsbilck - Clarisse Van Tichelen

Graphisme et mise en page : Linda Léonard

Dessin : Serge Dehaes

Couverture : VAL



Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin

Centrale Nationale des Employés

@CNEGNC

CNE(CSC)



2026 EST A NOUS !

ILS DIVISENT

Aux travailleurs en bonne santé ils ont dit : « il y a trop de malades ! Ils vous coûtent trop cher ! Qui sait s'ils sont vraiment malades ? Qu'ils aillent au chômage ! »

(Ce qu'ils n'ont pas dit, c'est que dans la majorité des cas ce sont les conditions de travail qui ont rendu ces gens malades, ni que les entreprises refusent presque toujours d'adapter les postes de travail)

Aux travailleurs avec un emploi ils ont dit que les chômeurs étaient des fainéants, que c'était de leur faute, qu'on pouvait les exclure ou les forcer à travailler pour deux fois rien.

(Ce qu'ils n'ont pas dit, c'est qu'une grande partie de ces travailleurs sans emploi sont en fait des gens qui travaillent, en ALE dans les écoles, en intérim mais jamais assez longtemps... Ni que le principal effet des exclusions sera de faire baisser l'ensemble des salaires)

Aux travailleurs du privé ils ont dit : « les profs et les soignantes coûtent trop cher ! On va couper dans leur statut, leurs subsides, leurs pensions. »

(Ce qu'ils ont oublié de dire, c'est qu'aucune entreprise ne tiendrait 3 semaines sans l'ensemble des services collectifs qui tiennent la société debout)

Ils ont attaqué nos pensions, mais en visant surtout les femmes. Ils attaquent l'indexation de nos salaires, soi-disant seulement contre les « privilégiés » : en réalité, c'est la moitié des salariés qui touche 4.000€ bruts !

(Ce qu'ils n'ont pas dit, c'est que les revenus et le patrimoine du 1% le plus riche ont explosé, ni qu'il n'y a toujours aucune taxe sur les grandes fortunes en Belgique)

NOUS RASSEMBLONS

Depuis un an, nous avons construit une vague toujours plus large de résistance et ensemble, nous avons commencé à gagner : report du malus pension, la « nuit » ne commencera pas à minuit, etc.

Ces victoires ne suffisent pas mais démontrent que les gouvernements formés (notamment) par le MR et les Engagés ne sont pas invincibles. Et n'oublions pas que l'immense majorité des décisions « annoncées » ne sont pas encore votées au parlement !

« Diviser pour régner » : c'est une saloperie aussi vieille que le monde. Mais nous ne sommes pas obligés de nous laisser enfumer... Ni de nous laisser convaincre par des gens qui gagent 20.000 ou 100.000€ par mois, que notre adversaire est le voisin qui a eu moins de chance que nous.

Ce que nous vous souhaitons pour 2026, c'est que tout le monde vive correctement. Il y a déjà (largement) assez de richesses pour ça ! C'est un souhait réaliste. Est-ce qu'il va se réaliser ?

Cela dépend de nous. Pas de « nous » la CNE CSC : mais du plus grand Nous, vous et nous, vos collègues et voisins, l'ensemble de celles et ceux qui ont besoin de travailler pour vivre.

Ils ont des milliards, mais nous sommes des millions : organisés, nous serons plus forts qu'eux.

C'est ce que je vous souhaite - avec beaucoup de santé, de bonheur et de solidarité, pour cette année qui vient, et qui peut être à nous.

Felipe Van Keirsbilck
secrétaire général

ILS DIVISENT
L'ARIZONA MÉPRISE TOUT LE MONDE

NOUS RASSEMBLONS
TOUT LE MONDE COMBAT L'ARIZONA